

Conseil d'Etat
A l'att. de Mme Nuria Gorrite
Présidente
Château cantonal
1014 Lausanne

La Tour-de-Peilz, le 6 juin 2018

Communiqué de presse du Conseil d'Etat du 1^{er} juin 2018

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Etat,

Le 1^{er} juin dernier, votre Autorité a diffusé un communiqué de presse relatif à la situation régnant actuellement au sein de la commune de Vevey. Le comité de notre association salue cette intervention mais se doit d'exprimer sa profonde préoccupation face à la détérioration des conditions dans lesquelles un nombre croissant de nos collègues doivent exercer leurs fonctions.

Ce constat a d'ailleurs conduit notre association, dans le cadre de ses journées annuelles de formation, à proposer cette année à ses membres un thème de réflexion intitulé « Relations Municipalité – Secrétaire municipal : pour le meilleur et pour le pire ? ».

En effet, au-delà même des articles de presse, nous avons eu à connaître plusieurs situations dans lesquelles des collègues ont été empêchés de travailler correctement ou remis en cause dans leur intégrité par des municipaux ne supportant pas que le cadre réglementaire et légal leur soit rappelé. A cet égard, l'affaiblissement du principe de collégialité nuit indéniablement au bon fonctionnement des exécutifs tout en plaçant les secrétaires municipaux et les cadres des administrations en général dans des situations parfois intenable.

Il est choquant de constater qu'une Municipalité, au motif qu'elle rencontre des difficultés politiques et/ou de fonctionnement, s'affranchit des règles générales du droit et en particulier de celles qui obligent tout employeur à protéger la personnalité et la santé de ses collaborateurs. Ces comportements, qui naissent d'un sentiment d'impunité, ont un coût humain considérable et mettent en péril le fonctionnement même de l'institution communale.

Dans ce cadre, notre association s'inquiète du peu de moyens dont dispose l'autorité de surveillance des communes et de l'aveu d'impuissance exprimé *sotto voce* par le corps préfectoral. Comment croire que ceux qui refusent une médiation pourraient accepter un audit ? Sans le consentement des personnes concernées et sans moyen de coercition du côté de l'Etat, comment atteindre l'objectif fixé ?


Le comité de l'AVSM est pleinement conscient de la difficulté qui est celle de l'Etat à intervenir dans le champ de l'autonomie communale. De la même manière, nous savons que la très grande majorité des communes, leurs autorités et leur administration fonctionnent de manière tout à fait adéquate et respectueuse du droit.

Mais il est essentiel que l'Etat se donne les moyens d'agir auprès des Municipalités qui ne respectent ni le cadre légal ni l'esprit des institutions. L'AVSM se tient naturellement à disposition pour participer à une réflexion sur le sujet, mais également pour collaborer, le cas échéant, à l'élaboration d'un cadre réglementaire ou d'une révision de la loi sur les communes afin de préserver le bon fonctionnement des institutions.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à la présente et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Etat, l'expression de nos salutations distinguées.

Association Vaudoise
des Secrétaires Municipaux

Le Président :



P.-A. Dupertuis

Le Secrétaire :



Y. Leyvraz

Copie à Mme Corinne Martin, cheffe du Service des communes et du logement